



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **8 juin 2020**

Délibération n° 2020-4287

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 8°

objet : Zone d'aménagement concerté (ZAC) Mermoz sud - Approbation du programme d'extension du réseau de chaleur urbain et de son enveloppe financière - Individualisation complémentaire d'autorisation d'engagement

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Le Faou

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mercredi 20 mai 2020

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : Mercredi 10 juin 2020

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Barbasso Bruas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, MM. Curtelin, David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Gillet, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillet, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Huguet, Mme lehl, M. Jeandin, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morage, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, M. Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhrlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : Mme Bouzerda (pouvoir à M. Pouzol), MM. Barge (pouvoir à M. Sellès), Calvel (pouvoir à M. Sellès), Mmes Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Burillon (pouvoir à Mme Frier), M. Butin (pouvoir à M. Dercamp), Mme David (pouvoir à M. Dercamp), MM. Denis (pouvoir à Mme Frier), Genin (pouvoir à Mme Burricand), Mme Ghemri (pouvoir à Mme Peytavin), M. Girard (pouvoir à M. Cochet), Mme Hobert (pouvoir à Mme Michonneau), MM. Lavache (pouvoir à Mme Croizier), Passi, Mme Pietka (pouvoir à Mme Burricand), M. Roustan (pouvoir à M. Charles).

Absents non excusés : Mme Frih, MM. Bernard, Vesco, Aggoun, Collomb, Lebuhotel.

Conseil du 8 juin 2020**Délibération n° 2020-4287**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Lyon 8°

objet : **Zone d'aménagement concerté (ZAC) Mermoz sud - Approbation du programme d'extension du réseau de chaleur urbain et de son enveloppe financière - Individualisation complémentaire d'autorisation d'engagement**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 mai 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération de la ZAC Mermoz sud à Lyon 8° fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil de la Métropole le 6 juillet 2015.

Par délibération du Conseil n° 2016-1701 du 12 décembre 2016, la Métropole de Lyon a approuvé la création de la ZAC Mermoz sud et son mode de réalisation en régie directe.

La présente délibération a pour objet d'individualiser une autorisation d'engagement complémentaire pour la réalisation de l'extension du réseau de chauffage urbain sur la ZAC Mermoz sud.

I - Rappel du contexte général et avancement de la ZAC Mermoz sud

Le quartier de Mermoz sud, situé dans le 8° arrondissement de la Ville de Lyon, est composé aujourd'hui d'un parc de 972 logements sociaux vieillissants appartenant exclusivement à Grand Lyon habitat (GLH), d'espaces extérieurs peu qualitatifs et d'équipements publics de proximité en perte d'attractivité.

Aujourd'hui, le projet urbain entre dans sa phase opérationnelle.

Les premières démolitions de logements sociaux ont débuté, les réhabilitations commenceront au 3^{ème} trimestre 2020.

Les études de conception de la maîtrise d'œuvre des espaces publics de la ZAC ont commencé au printemps 2019.

Les 2 groupes scolaires seront, quant à eux, démolis et reconstruits. Un équipement socio-culturel sera également construit.

À terme, le quartier de Mermoz sud accueillera environ 1 300 logements diversifiés, des équipements publics renouvelés et le parc de logement social restant sera, quant à lui, totalement réhabilité.

Il est prévu un raccordement de l'ensemble de ces logements neufs et réhabilités, ainsi que ces équipements publics, au réseau de chaleur Centre Métropole dès 2020.

II - Principe de raccordement de la ZAC Mermoz sud au réseau de chaleur Centre Métropole

Le principe du raccordement de la ZAC Mermoz sud au réseau de chaleur urbain métropolitain appelé "Centre Métropole" est acté dans le contrat de délégation de service public (DSP) adopté par délibération du Conseil n° 2016-1474 du 19 septembre 2016 qui lie la Métropole et la société ELM (groupe Dalkia) et qui concerne l'exploitation du réseau de chaleur urbain de Centre Métropole.

Le contrat de DSP stipule que le délégataire raccordera la ZAC au réseau de chaleur urbain en prenant à sa charge la réalisation d'une canalisation depuis l'extérieur du périmètre de la ZAC, dite "feeder", qui reliera le réseau urbain existant à une sous-station d'interface haute pression/basse pression (HP/BP) située au cœur de la ZAC. Cette sous-station à aménager dans la chaufferie actuelle de GLH sera financée par la Métropole avec des travaux réalisés par la société ELM au titre des travaux exclusifs du contrat de DSP selon la décision prise par la Commission permanente n° CP-2020-3825 du 10 février 2020.

Selon l'article 25.5.1 du contrat de DSP, le déploiement du réseau de chaleur dans le périmètre de la ZAC Mermoz sud n'est pas une exclusivité du contrat. Il revient donc à la Métropole, en tant qu'aménageur de la ZAC d'en assurer la maîtrise d'ouvrage et la charge financière.

III - Programme de travaux sur le réseau de chaleur de la ZAC Mermoz sud et enveloppe financière

Le programme de travaux du réseau de chaleur de la ZAC Mermoz sud consiste à déployer le réseau de chaleur, au départ de la sous-station, empruntant les voiries de la ZAC et permettant de desservir tous les bâtiments de la ZAC, neufs et rénovés, à l'exception de quelques bâtiments appartenant à GLH qui ne seront pas réhabilités. Le réseau construit s'arrêtera en limite de propriété.

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux (EFPAT) correspondant à ce programme est établie 2 015 200 €HT, soit 2 418 240 TTC.

Le raccordement des bâtiments seront réalisés par la société ELM et payés par chaque abonné via des droits de raccordement au fur et à mesure des mises à en service.

IV - Calendrier de réalisation

Le raccordement de la ZAC au réseau de chaleur "Centre Métropole" et l'équipement de la sous-station HP/BP sont prévus pour le 3^{ème} trimestre 2020.

Le démarrage prévisionnel des travaux d'espaces publics est envisagé à partir du 3^{ème} trimestre 2021. Le déploiement du réseau de chaleur sur l'ensemble de la ZAC doit s'inscrire dans ce planning.

V - Demande d'autorisation d'engagement complémentaire

Une autorisation d'engagement complémentaire est sollicitée à hauteur de 2 015 200 €HT, répartis comme suit :

- 1 832 000 €HT pour les travaux de déploiement du réseau de chaleur,
- 183 200 €HT pour la maîtrise d'œuvre technique en charge de la réalisation du réseau de chaleur ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux d'extension du réseau de chaleur urbain sur le périmètre de la ZAC Mermoz sud à Lyon 8°.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation d'engagement globale P17 - Politique de la ville, pour un montant de 2 015 200 €HT en dépenses à la charge du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 30 534 € en 2020,
- 629 850 € en 2021,
- 893 033 € en 2022,
- 461 783 € en 2023,

sur l'opération n° 4P17O5332 - Lyon 8° - ZAC Mermoz sud.

Le montant total de l'autorisation d'engagement individualisée est donc porté à 5 515 200 € en dépenses.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - exercices 2020 à 2023 - chapitre 011.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 10 juin 2020.